

Communiqué de presse

## Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent aussi se faire tester en pharmacie

*En 5 jours, les pharmaciens ont déjà réalisé 3.663 tests antigéniques rapides sur des personnes qui ne résident pas en Belgique.*

**Depuis le jeudi 12 août, les personnes non domiciliées en Belgique peuvent également se rendre chez un pharmacien pour obtenir leur certificat de test COVID (pour un voyage à l'étranger) ou leur Covid Safe Ticket (pour assister à un grand événement en plein air). En 5 jours, plus de 3.650 personnes ont déjà bénéficié de ce service proposé par les pharmaciens, ce qui représente 11,66 % du nombre total de personnes testées durant cette même période en pharmacie.**

En 5 semaines, quelque **170.000 tests antigéniques rapides** ont déjà été effectués en pharmacie. Ainsi, de nombreux concitoyens ont pu obtenir un certificat COVID leur permettant de voyager à l'étranger, ou un *Covid Safe Ticket* leur permettant de participer à un événement sportif ou culturel en plein air réunissant plus de 1 .500 personnes (concerts, matchs de football, festivals...). Grâce au résultat d'un test COVID réalisé en pharmacie (valide 24 heures), les jeunes qui n'ont pas encore eu l'opportunité d'être complètement vaccinés peuvent aussi avoir facilement accès à ces événements.

En offrant une alternative rapide et fiable aux tests PCR, les pharmaciens qui participent à ce service innovant ont pu soulager les médecins généralistes et les centres de test – souvent surchargés en cette période estivale.

### **Déjà 3.663 tests rapides pour des personnes domiciliées à l'étranger**

Depuis le 12 août, les personnes domiciliées à l'étranger et qui ne disposent donc pas d'un numéro NISS ou d'un numéro BIS (et des clés digitales nécessaires) peuvent néanmoins se faire tester dans une pharmacie en Belgique et obtenir un certificat de test COVID ou un *Covid Safe Ticket*.

Ces personnes n'ayant pas accès aux plateformes belges, il leur était jusque-là impossible de télécharger leur certificat de test COVID. Mais les autorités ont donné aux pharmaciens la possibilité de demander un *Corona Test Prescription Code* (code CTPC) pour ces cas spécifiques, comme le font les médecins et les centres de vaccination. Les personnes testées reçoivent ce code CTPC par SMS ou éventuellement par mail.

Grâce à ce code CTPC (+ les 4 derniers chiffres de son numéro de portable), la personne testée peut télécharger son certificat sur [masanté.be](https://www.masante.be) ou via l'application [CovidSafe<sup>BE</sup>](https://www.covidsafe.be) sans avoir à se connecter via les procédures habituelles (c.-à-d. avec la carte d'identité et son code PIN, une carte bancaire via *itsme* ou une autre clé numérique).

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](https://www.apb.be).**

### **Environ 1.140.000 autotests vendus en pharmacie**

Entre le 6 avril 2021 (date de lancement) et le 15 août inclus, **1.139.336 autotests COVID** enregistrés au nom du patient ont été délivrés dans les pharmacies belges. Depuis le début de l'été, le recours aux autotests a de nouveau augmenté. Cela se comprend : ces autotests sont parfois demandés avant la participation à un camp de jeunesse ou sont utilisés par les parents au retour de leur enfant. En l'absence de symptômes, faire un autotest avant de rendre visite aux grands-parents, par exemple, est un geste de courtoisie bienvenu. Cela peut éviter de contaminer son entourage et ses proches, en particulier si l'on est un super-transmetteur sans symptômes. Rappelons que les autotests ne permettent pas d'obtenir un certificat de test COVID ou un *Covid Safe Ticket*.

### **Pour plus d'infos :**

- Consultez les [Chiffres clés 18 août 2021](#)
- Contactez Alain Chaspierre, porte-parole de l'APB, 0476.66.43.59 - [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**